

OBJET

**EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE GRAND CANAL
AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX**

**DU LOT N° 1 (ASSAINISSEMENT EU / PREPARATION PLATEFORME)
AVEC L'ENTREPRISE ANDY HUTSON**

**DU LOT N° 2 (PRINCIPAL BATIMENT)
AVEC L'ENTREPRISE BG BAT**

**DU LOT N° 4 (ELECTRICITE)
AVEC L'ENTREPRISE JM PARASSOURAMIN**

DELIBERATION ANTERIEURE

07/5-02 du 14 décembre 2007 approuvant le programme de l'opération, autorisant le lancement de lancement de l'appel d'offres et la signature des marchés

RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le programme consiste en la réalisation de deux salles de classe de 60 m², d'un préau de 100 m², la réalisation de cheminements couverts entre la galerie existante et les futures classes, la réalisation de sanitaires complémentaires et le relevage des eaux usées de l'école.

RAPPEL DES MONTANTS DES MARCHES DE TRAVAUX

LOT	ENTREPRISE	MONTANT TTC
n° 1 Assainissement EU Préparation plateforme	ANDY HUTSON	83 208,65 €
n° 2 Principal Bâtiment : gros œuvre, aménagement extérieur, charpente couverture, métallerie, menuiserie aluminium, revêtement de sol dur, plomberie	BG BAT	284 673,00 €
n° 3 Peinture, faux plafond	A LOMBARD	20 479,74 €
n° 4 Electricité	JM PARASSOURAMIN	13 285,83 €
TOTAL		401 647,22 €

MOTIVATIONS DES AVENANTS N° 1 AUX LOTS 1, 2 et 4

L'exécution des travaux a nécessité des modifications entraînant les plus ou moins-values suivantes.

Lot n° 1 *Entreprise ANDY HUTSON*

Les purges complémentaires, répondant à la demande du coordinateur sécurité visant à éliminer un risque sanitaire lors des fouilles de l'aire d'épandage, ont donné lieu à des travaux non prévus au marché initial.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

	MONTANT TTC
Marché initial	83 208,65 €
Montant de l'Avenant	2 799,30 €
Total du marché	86 007,95 €
Ecart	+ 3,36 %

Lot n° 2 *Entreprise BG BAT*

Les purges complémentaires au niveau des terrassements ont modifié le système de fondation.

La couverture a été remplacée par une toiture possédant un avis technique DOM.

Des prestations supplémentaires ont été nécessaires pour l'aménagement de la cour de récréation.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

	MONTANT TTC
Marché initial	284 673,00 €
Montant de l'Avenant	10 680,96 €
Total du marché	295 353,96 €
Ecart	+ 3,75 %

Lot n° 4 *Entreprise JM PARASSOURAMIN*

Modification du départ de l'alimentation de la pompe de relevage.

L'incidence financière sur le marché est la suivante :

RAPPORT N° 08/5-36

	MONTANT TTC
Marché initial	13 285,83 €
Montant de l'Avenant	3 743,25 €
Total du marché	17 029,08 €
Ecart	+ 28,17 %

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 23 juin 2008 a donné un avis favorable à la passation de l'Avenant n° 1 au marché de l'entreprise JM PARASSOURAMIN.

* Récapitulatif

Lot	Entreprise	Montant de base en € TTC	Avenant en € TTC	Nouveau montant en € TTC	Ecart en %
1	ANDY HUTSON	83 208,65	2 799,30	86 007,95	+ 3,36
2	BG BAT	284 673,00	10 680,96	295 353,96	+ 3,75
4	JM PARASSOURAMIN	13 285,83	3 743,25	17 029,08	+ 28,17

Le montant total des Avenants est de 17 223,51 € TTC, ce qui représente 4,28 % du montant total des travaux (tous lots compris).

DEMANDE D'AUTORISATION

Compte tenu de l'ensemble des éléments qui précèdent, je vous demande donc :

1° d'approuver les Avenants n° 1 :


- au Lot n°1 : assainissement EU - préparation plateforme, avec l'entreprise ANDY HUTSON pour un montant de 2 799,30 € TTC ;
- au Lot n° 2 : principal bâtiment, avec l'entreprise BG BAT pour un montant de 10 680,96 € TTC ;
- au Lot n° 4 : électricité, avec l'entreprise JM PARASSOURAMIN pour un montant de 3 743,25 € TTC ;

2° d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à signer les actes correspondants.

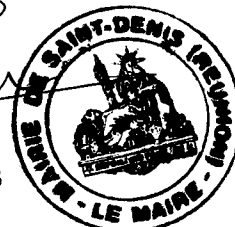
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe



Ericka BAREIGTS



OBJET

**EXTENSION DE L'ECOLE PRIMAIRE GRAND CANAL
AVENANTS N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX**

**DU LOT N° 1 (ASSAINISSEMENT EU / PRÉPARATION PLATEFORME)
AVEC L'ENTREPRISE ANDY HUTSON**

**DU LOT N° 2 (PRINCIPAL BATIMENT)
AVEC L'ENTREPRISE BG BAT**

**DU LOT N° 4 (ELECTRICITE)
AVEC L'ENTREPRISE JM PARASSOURAMIN**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 08/5-36 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BAREIGTS Ericka, 2^{ème} Adjointe au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Projet Educatif et Global ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve les Avenants n° 1 aux marchés des :

- Lot n° 1 : assainissement EU - préparation plateforme, avec l'entreprise ANDY HUTSON pour un montant de 2 799,30 € TTC ;
- Lot n° 2 : principal bâtiment, avec l'entreprise BG BAT pour un montant de 10 680,96 € TTC ;

DELIBERATION N° 08/5-36

- Lot n° 4 : électricité, avec l'entreprise JM PARASSOURAMIN pour un montant de 3 743,25 € TTC ;

relatifs à l'extension de l'Ecole Primaire Grand Canal

ARTICLE 2

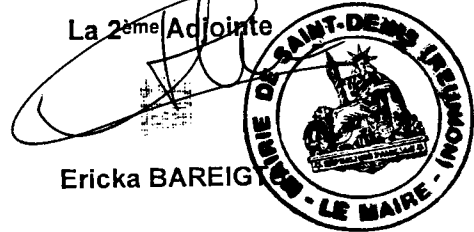
Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à signer les actes correspondants.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 11 0 JUIL. 2008

POUR LE MAIRE ABSENT

La 2^{ème} Adjointe

Ericka BAREIG



EXTENSION DE L'ECOLE DE GRAND CANAL

AVENANT N° 1

AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE ANDY HUTSON LOT N° 1 - ASSAINISSEMENT EU / PREPARATION PLATEFORME

A - IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage Commune de Saint Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

Mandataire SODIAC
50 Quai Ouest
BP 710
97474 SAINT-DENIS Cedex

Maître d'œuvre Arche Conception Architecture
15 Boulevard Lacaussade
97400 SAINT-DENIS

Entreprise titulaire du Lot n° 1 ANDY HUTSON
9 Rue des Vavangues
ZAC de Finette
97490 SAINTE-CLOTILDE

	€ TTC
Montant initial du marché	83 208,65
Montant de l'Avenant n°1	2 799,30
Nouveau montant du marché	86 007,95
Ecart entre montant initial et nouveau montant	+ 3,36 %

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent Avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise ANDY HUTSON par rapport à son marché initial, à savoir :

- exécution de déblais complémentaires ;
- fourniture et mise en œuvre de remblais d'apport ;
- ajout d'un regard de visite diamètre 1000 ;
- travaux de basse tension.

Article 2 : Montant du présent Avenant

Le montant est arrêté à :

	€ TTC
Exécution de déblais	5 425,00
Remblais d'apport	- 2 170,00
Ajout d'un regard de visite	1 085,00
Travaux de basse tension	- 1 540,70
Total des travaux	2 799,30

Article 3 : Montant du marché

	€ TTC
	83 208,65
Total des travaux	2 799,30
Nouveau montant du marché	86 007,95

(quatre-vingt-six mille, sept euros et quatre-vingt-quinze centimes).

Article 4 : Délais

Le présent Avenant modifie les délais, et la période d'exécution est prorogée de trois semaines.

Article 5 : Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent Avenant restent valides, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C - SIGNATURES

Fait à Saint-Denis,
Le

Le titulaire

Le maître d'ouvrage



EXTENSION DE L'ECOLE DE GRAND CANAL

AVENANT N° 1

AU MARCHÉ DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE BG BAT LOT N° 2 - PRINCIPAL BATIMENT

A - IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage

Commune de Saint Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

Mandataire

SODIAC
50 Quai Ouest
BP 710
97474 SAINT-DENIS Cedex

Maître d'œuvre

Arche Conception Architecture
15 Boulevard Lacaussade
97400 SAINT-DENIS

Entreprise titulaire du Lot n° 2

BG BAT
7B Rue du Double Dix
97438 SAINTE-MARIE

	€ TTC
Montant initial du marché	284 673,00
Montant de l'Avenant n°1	10 680,96
Nouveau montant du marché	295 353,96
Ecart entre montant initial et nouveau montant	+ 3,75 %

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Objet de l'Avenant

Le présent Avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise BG BAT par rapport à son marché initial, à savoir :

- terrassement supplémentaire lié au nouveau système de fondation ;
- attachement rocheux calculé sur site par rapport à la provision du marché ;
- plus-value fondation infrastructure ;
- couverture COVERIB remplacé par une couverture ondulée classique possédant un avis technique pour les DOM ;

- engazonnement par implant et plantation d'arbustes ;
- pose de moquette synthétique ;
- puisard d'eaux pluviales.

Article 2 : Montant du présent Avenant

Le montant est arrêté à :

	€ TTC
Terrassement supplémentaire	3 236,55
Attachement rocheux	1 221,22
Fondation infrastructure	2 391,55
Couverture remplacée	- 3 863,03
Engazonnement et plantation	1 030,75
Moquette synthétique	4 575,45
Puisard	3 694,16
Total des travaux	9 844,21

Article 3 : Montant du marché

	€ TTC
Montant initial du marché	284 673,00
Montant de l'avenant n°1	10 680,96
Nouveau montant du marché	295 353,96

(deux cent quatre-vingt-quinze mille, trois cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-seize centimes)

Article 4 : Délais

Le présent Avenant modifie les délais, et la période d'exécution est prorogée de trois semaines.

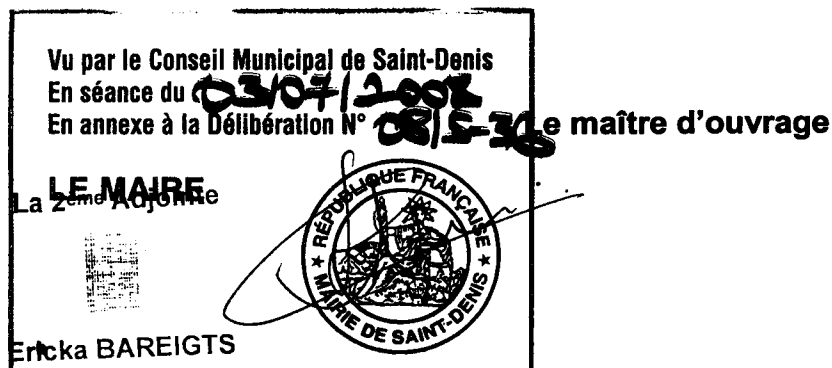
Article 5 : Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent Avenant restent valides, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C - SIGNATURES

Fait à Saint-Denis,
Le

Le titulaire



EXTENSION DE L'ECOLE DE GRAND CANAL

AVENANT N° 1

AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE JM PARASSOURAMIN LOT N° 4 - ELECTRICITE

A - IDENTIFICATION

Maître d'ouvrage Commune de Saint Denis
Hôtel de Ville
97717 SAINT-DENIS Messag Cedex 9

Mandataire SODIAC
50 Quai Ouest
BP 710
97474 SAINT-DENIS Cedex

Maître d'œuvre Arche Conception Architecture
15 Boulevard Lacaussade
97400 SAINT-DENIS

Entreprise titulaire du Lot n° 4 JM PARASSOURAMIN
3 Rue de la Guadeloupe
ZAC de Foucherolles
97490 SAINTE-CLOTILDE

	€ TTC
Marché initial	13 285,83
Montant de l'Avenant n° 1	3 743,25
Nouveau montant du marché	17 029,08
Ecart entre montant initial et nouveau montant	+ 28,17 %

B - OBJET DE L'AVENANT

Article 1 : Objet de l'Avenant

Le présent Avenant concerne les travaux modificatifs à effectuer par l'entreprise JM PARASSOURAMIN par rapport à son marché initial, à savoir :

- modification du départ de l'alimentation de la pompe de relevage.

Article 2 : Montant du présent Avenant

Le montant est arrêté à :

	€ TTC
Modification du départ de l'alimentation triphasé	3 743,25
Total des travaux	3 743,25

Article 3 : Montant du marché

	€ TTC
Montant initial du marché	13 285,83
Montant de l'Avenant n° 1	3 743,25
Nouveau montant du marché	17 029,08

(dix-sept mille, vingt-neuf euros et huit centimes toutes taxes comprises)

Article 4 : Délais

Le présent Avenant modifie les délais, et la période d'exécution est prorogée de trois semaines.

Article 5 : Conditions générales

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent Avenant restent valides, tant qu'elles ne sont pas contradictoires avec les dispositions ci-dessus.

C - SIGNATURES

Fait à Saint-Denis,
Le

Le titulaire

Le maître d'ouvrage

